



Stratégie nationale pour la défense des bibliothèques de Croatie & la campagne « J'ai le droit au savoir, j'ai le droit à une bibliothèque »

Edita Bačić

Bibliothèque de la faculté de droit
Split, Croatie

Alemka Belan-Simić

Bibliothèque municipale de Zagreb
Zagreb, Croatie

*Traduit de l'anglais par:
Élaine Julien*

Meeting:

87. Management of Library Associations, Library Theory and Research, Management and Marketing, Education and Training, Statistics and Evaluation, LIS in Developing Countries SIG

WORLD LIBRARY AND INFORMATION CONGRESS: 76TH IFLA GENERAL CONFERENCE AND ASSEMBLY

10-15 August 2010, Gothenburg, Sweden

<http://www.ifla.org/en/ifla76>

Résumé:

L'engagement envers la profession de bibliothécaire profite d'une longue tradition en Croatie. L'Association des bibliothèques croates (ABC) fut fondée en 1940. La mise sur pied du Groupe de travail pour la défense publique des bibliothèques (2004) (Public Advocacy Working Group) permet de commencer un travail systématique d'éducation sur les techniques de prise de défense des bibliothèques. Lors de son 36e congrès, l'ABC adopte sa première stratégie de défense qui visait à promouvoir et défendre les enjeux clés sur le plan local, national et international.

Ayant pu déterminer les points faibles, l'ABC planifie maintenant l'organisation d'une Journée des bibliothèques croates, suivie du lancement de la campagne J'ai le droit au savoir, j'ai le droit à une bibliothèque.

Cet article liste les activités, méthodes et résultats pour l'implantation d'une stratégie de défense des bibliothèques.

Introduction

Des discussions se sont tenues à Zagreb en Croatie, sur le besoin de positionner la profession de bibliothécaire en tant que profession indépendante dès 1819.¹ Cette demande

¹ Voir: Živković, Daniela. *Osnutak i prve godine rada: pogled u arhivu. // Hrvatsko knjižničarsko društvo: 1940.-2000.: spomenica*. Zagreb: Hrvatsko knjižničarsko društvo, 2000. Pp. 9-16.

pour rendre professionnel le travail en bibliothèque a suivi de peu la création du terme *bibliothéconomie* par Martin Schrettinger² et est survenue 20 ans avant la parution de la première publication scientifique en bibliothéconomie, *Serapum* (Leipzig, 1840-70). Cette initiative était donc progressiste et suivait d'autres demandes similaires émergeant à l'époque dans d'autres pays.

Depuis, les bibliothécaires croates plaident en faveur de la reconnaissance de leur profession. Ils demandent à ce que toutes les décisions et règlements concernant les bibliothèques soient prises conjointement avec l'Association des bibliothèques croates, qui est l'association parapluie pour les 16 associations régionales et le Club des bibliothécaires qui compte 1342 membres.

Les bibliothécaires croates ont commencé à s'organiser en 1931 en créant à Zagreb une section à l'intérieur de l'Association des bibliothèques yougoslaves, mais c'est en 1940 que l'Association des bibliothèques croates a été créée. L'Association des bibliothèques yougoslaves est devenue membre de l'IFLA en 1932 et des bibliothécaires croates assistaient occasionnellement aux congrès de l'IFLA. Ainsi, Josip Badalić, bibliothécaire croate, a représenté l'Association des bibliothèques yougoslaves au 8e congrès à Madrid et Barcelone en 1935, au 11e congrès de 1938 à Bruxelles, au 12e congrès tenu à LaHaie et Amsterdam en 1939 et finalement au 15e congrès de 1949 à Bâle. C'est un autre bibliothécaire croate qui a représenté l'Association des bibliothèques yougoslaves, Matko Rojnić, délégué pour participer au 16e congrès à Londres en 1949 et au 19e congrès à Vienne en 1953. C'est à ce dernier congrès qu'il a été décidé de tenir le 20e congrès à Zagreb, où l'Association était une nouvelle fois représentée par un bibliothécaire croate, Jelka Mišić.³

Le 20e congrès de l'IFLA s'est tenu du 27 septembre au 1er octobre 1954 à Zagreb. Lors de ce congrès, la section Bibliothèques de théâtre a été créée et Josip Badalić fut le premier Croate à devenir membre d'une section de l'IFLA. À ce congrès de Zagreb, l'IFLA comptait 57 membres provenant de 35 pays⁴. Par la suite, des bibliothécaires croates ont régulièrement participé aux congrès de l'IFLA en tant que membres des sections spécialisées, tel que le rapporte en 1950 leur journal scientifique *Vjesnik bibliotekara Hrvatske* (VBH). Eva Verona mérite une mention spéciale pour avoir reçu le prix *Tabula gratulatoria* qui lui a été décerné par l'IFLA en 1977.

Depuis sa création, l'Association des bibliothèques croates a organisé des cours et des séminaires visant à former et à développer la croissance professionnelle des bibliothécaires croates. C'est l'ABC qui a préparé les candidats aux examens de bibliothécaires professionnels jusqu'en 1976, l'année de création du Département de bibliothéconomie de la Faculté de philosophie de Zagreb, à l'initiative de l'ABC qui a également élaboré le premier programme d'études et l'a proposé à l'Université de Zagreb. Ces examens étaient obligatoires pour tous les bibliothécaires depuis 1928, alors que plusieurs lois et règlements ont commencé à régir la profession.⁵

En 1977, L'ABC a obtenu les droits d'auteur de publications de l'IFLA pour la Croatie et en 1978 l'Association a lancé une nouvelle publication intitulée «Povremena izdanja»

² Schrettinger, M. *Versuch eines vollständigen Lehrbuchs der Bibliothek-Wissenschaft oder Anleitung zur vollkommenen Geschäftsführung eines Bibliothekars in wissenschaftlicher Form abgefasst*. 1. H. München, 1808. From: Rojnić, Matko. *Bibliotekarstvo i nauka: teoretske suprotnosti*. // *Vjesnik bibliotekara Hrvatske* 4, 1-4(1955-57), Pp. 37-81.

³ Voir: Gomerčić, Nada. *Odras međunarodnih programa IFLA-e (Međunarodne federacije bibliotekarskih društava) na razvoj bibliotekarstva u Jugoslaviji od 1927. do 1977. g. : magistarski rad*. Zagreb: vlast. nakl., 1981. Pp. 95-115.

⁴ Voir: Horvat, Aleksandra. *Zagrebački sastanak IFLA-e 1954. godine*. // Hrvatsko knjižničarsko društvo: 1940.-2000.: spomenica. Zagreb: Hrvatsko knjižničarsko društvo, 2000. Pp.17-20.

⁵ Voir: *Studij bibliotekarstva: u povodu petnaeste godišnjice rada Katedre za bibliotekarstvo*. Zagreb: Filozofski fakultet, Odsjek za informacijske znanosti, Katedra za bibliotekarstvo, 1992. P. 1

(Publications occasionnelles) dans laquelle 32 traductions de publications de l'IFLA ont été publiées jusqu'en mars 2010. Depuis 2007, deux autres traductions ont été publiées électroniquement.

Suite à la recommandation de l'IFLA et à l'initiative de prof.dr.sc. Aleksandra Horvat, l'ABC a mis sur pied son Comité de l'accès à l'information et à la liberté d'expression lors de son 30e congrès à Zadar en 1998⁶, dans un effort de suivre et implanter les plus récentes réalisations de la profession. Au congrès de Logran en 2000, l'ABC a adopté la Déclaration sur le libre accès à l'information⁷. Avec l'adoption de cette déclaration, L'ABC et ses membres acceptent également la responsabilité d'avoir à représenter les usagers de bibliothèques devant les fondateurs et commanditaires des bibliothèques, et de promouvoir la politique de portes ouvertes des bibliothèques, favorisant ainsi une société bâtie sur le savoir. En 2000, avec la parution d'un numéro spécial de VBH sur le libre accès à l'information, et l'organisation en 2001 de panels sur le même sujet, les bibliothécaires croates ont pu consulter les documents et règlements les plus récents sur des sujets comme le libre accès à l'information, la liberté d'expression, le droit à la vie privée, le droit d'auteur et l'éthique dans les bibliothèques. Ceci a permis aux bibliothécaires de prendre part à la diffusion de l'information et de documents utiles. Les comptes-rendus et les conclusions des panels ont été publiés dans le but d'informer les fondateurs et commanditaires des bibliothèques sur le rôle des bibliothèques dans une société moderne et démocratique. Les autres objectifs étaient de démontrer le besoin d'orienter les priorités des subventions et d'informer les médias des sujets de discussion du panel afin de mettre au courant les usagers de leurs droits constitutionnels et autres règlements concernant le libre accès à l'information.

Le 33e congrès tenu en 2002 à Daruvar Spa a confirmé la transformation des activités de l'ABC, en terme de professionnalisation, mais aussi de défenseur public et organisation non gouvernementale. C'est à ce congrès qu'ont été adoptés la nouvelle Constitution et le Code d'éthique, stipulant les principes de base de la profession de bibliothécaire, ce qui comprend la défense au libre accès à l'information et une responsabilité accrue envers les usagers des bibliothèques et la communauté en général. Le sujet de ce congrès était *Gérer les changements dans les bibliothèques croates* et on y abordait le besoin de développer des habiletés en matière de communication publiques, la recherche de coopération avec des organismes connexes et la représentation en faveur des bibliothèques auprès des autorités locales et d'état. Un *Appel en faveur de la bibliothèque de Daruvar* a aussi été lancé lors de ce congrès, car cette bibliothèque était située dans un espace étroit et inadéquat. Cet appel a été supporté par tant de bibliothécaires qu'un nouvel édifice a finalement été construit.

En 2003, la défense publique de l'ABC a prouvé à nouveau sa force et son influence lorsqu'une coalition de 15 organisations non gouvernementales a été formée sous le nom de *Le public a le droit de savoir* et qui a élaboré le texte préliminaire de la *Loi sur l'accès à l'information*⁸ qui a été adoptée par le gouvernement croate à la fin de la même année.

Également en 2003, L'ABC a mis sur pied des projets⁹ destinés aux bibliothécaires, aux usagers et aux commanditaires, dans le but d'augmenter la reconnaissance publique des bibliothèques en tant qu'institutions vouées à l'information, l'éducation et la culture dans leurs communautés respectives.

Toute cette activité a inspiré de nombreux bibliothécaires croates à s'impliquer dans des questions d'ordre public, ce qui était plutôt inhabituel auparavant, malgré leur

⁶ Les auteurs de ce texte sont membres du Comité depuis sa fondation,

⁷ Voir: *Statement on Free Access to Information*. Disponible sur: <http://archive.ifla.org/faife/ifstat/hkdstat.htm>

⁸ Disponible sur: <http://narodne-novine.nn.hr/HKDHKDnci/sluzbeni/307079.html>

⁹ Le premier projet intitulé *Le libre accès à l'information dans le développement de la démocratie* a été mené en 2003 dans un environnement multiethnique, dans un lieu qui avait été frappé par la guerre

professionnalisme, ce qui, en retour, a motivé l'ABC à offrir des programmes éducatifs sur la défense publique.

La défense publique en tant que pratique usuelle

Les activités professionnelles de l'ABC sont pratiquées via 7 sections, 27 comités et 8 groupes de travail ainsi qu'à travers leurs publications et leurs éditoriaux publiés sur le web. Au 34^e congrès de l'ABC en 2004 à Šibenik, le Groupe de travail sur la défense des bibliothèques, créé en 2003, a été officialisé et le sujet a officiellement été inscrit à l'agenda des activités professionnelles régulières.

Ce Groupe a été créé par Edita Bačić, qui publiait et présentait des articles sur le sujet depuis 1997 et qui a proposé la mise sur pied d'un atelier sur la défense des bibliothèques dans le programme du congrès de 2003. Cet atelier est au programme régulier du Centre de formation continue des bibliothécaires depuis 2004¹⁰.

Le Groupe avait pour principal objectif de former les professionnels en bibliothèque intéressés aux techniques de base en matière de défense publique. À l'atelier Défense publique I, lequel consistait en une introduction théorique, et incluait les bases de la défense publique, la mise sur pied de débats publics, la création de partenariats et coalitions, le développement des relations avec les médias, et les levées de fonds¹¹, s'ajoute en 2007 un second atelier intitulé Défense publique II. Dans le but de donner plus de détails aux participants sur des pratiques positives de défense publique et l'élaboration de plans d'action individuelle, la première partie de l'atelier présente les techniques de défense publique: des idées pour défendre différents types de bibliothèques et d'associations, des lignes directrices, comment créer une image, les relations publiques, des analyses de cas et des plans d'action; dans la seconde partie de l'atelier touchait plutôt au rôle des associations de bibliothèques: présenter les bibliothèques et les bibliothécaires à travers leurs programmes, construire un réseau de défense pour les bibliothèques, les relations avec les médias, des sources d'information officielles, la coopération avec les autorités publiques, suivre les changements des politiques sur la fabrication des lois, la sélection des représentants basée sur le principe « la bonne personne au bon endroit » et les études de cas.¹² Avec quelques 10 ateliers, tenus lors de différentes réunions et assemblées de bibliothécaires, et une dizaine d'autres offerts au Centre d'éducation, environ 1000 membres de l'ABC ont pu se familiariser avec les techniques de base de la défense publique et de la planification stratégique.

Le but de cet atelier est de permettre aux participants d'obtenir un aperçu global, différents points de vue et des habiletés qui leur permettront d'élaborer un plan de développement personnalisé et de communiquer avec les publics interne et externes. Le contenu de l'atelier a été augmenté en 2009 afin de former les directeurs de bibliothèques et les gestionnaires au développement d'habiletés de bon leader et de créer des stratégies de communication qui amèneraient les bibliothèques au centre des débats publics. À la fin de l'atelier, les participants doivent être en mesure d'influencer les preneurs de décisions, mettre

¹⁰ Le Centre de formation continue des bibliothécaires a été créé en 2002. Ses fondateurs étaient la bibliothèque de l'Université nationale de Zagreb, le département des sciences de l'information de la Faculté de philosophie de Zagreb, les bibliothèques municipales de Zagreb et l'Association des bibliothèques croates.

¹¹ Voir: *Program: 2004*. Disponible sur: http://www.nsk.hr/cssu/program/cssu_2004.pdf; *Program:2005*. Disponible sur: http://www.nsk.hr/cssu/program/cssu_2005.pdf; *Program:2006*. Disponible sur: http://www.nsk.hr/cssu/program/cssu_2006.pdf

¹² Voir: *Program: 2007*. Disponible sur: http://www.nsk.hr/cssu/program/cssu_2007.pdf; *Programme: 2008*. Disponible sur http://www.nsk.hr/cssu/program/cssu_2008.pdf

sur pied des réseaux de défense publique, et développer des stratégies de travail d'équipe visant à promouvoir et défendre les intérêts des bibliothécaires et des bibliothèques.¹³

Nous avons rencontré des participants qui nous ont confirmé que les ateliers les avaient aidés à créer des activités de défense publiques, contribuant ainsi à l'amélioration du statut de leurs bibliothèques respectives. Plusieurs collègues ont soumis des projets qui ont aidé à promouvoir leurs bibliothèques et attiré du soutien financier additionnel.

Comme tous les bibliothécaires n'ont pas développé ces habiletés, nous croyons que les activités de l'ABC autour de la formation de ses membres doivent demeurer une priorité pour le succès de la défense des bibliothèques.

La stratégie de défense publique de l'ABC pour 2008-2010

En mettant sur pied un projet échelonné sur 3 ans, *Information dans les bibliothèques publiques sur l'Union européenne (2004-2007)*, L'ABC a mis à la disposition des bibliothécaires une des plus importantes sources d'information sur l'UE et, par le fait même, a démontré au public le rôle des bibliothèques dans le développement d'une société européenne du savoir.

Les bibliothèques ont été reconnues comme le partenaire le plus important dans les communications gouvernementales avec les citoyens dans un document publié le 27 janvier 2006, intitulé *Stratégie de communication visant à informer le public croate sur l'Union européenne et les préparatifs pour devenir membre de l'UE*¹⁴. Le gouvernement croate a reconnu les bibliothèques comme des institutions pouvant façonner l'opinion publique et qui « agissent comme diffuseurs d'information ». Le gouvernement a promis d'investir des efforts et des moyens financiers afin de stimuler les activités de ses partenaires et l'ABC a voulu profiter de cette nouvelle incitation offerte aux bibliothèques. La section Gestion des associations de bibliothèques de l'IFLA a lancé une nouvelle initiative lors de sa réunion régulière à mi-terme à Zagreb en 2006, qui a été tenue par l'ABC en collaboration avec la bibliothèque de l'Université nationale à Zagreb et les bibliothèques municipales de Zagreb. Lors de ce congrès, Claudia Lux, présidente élue (2007-2009), a présenté son programme intitulé *Les bibliothèques à l'agenda*.

Après deux mandats complets, le Groupe de travail sur la défense des bibliothèques a conclu que les activités de défense tenues par l'ABC devaient systématiquement se conclure par l'élaboration de priorités et d'objectifs précis pour une période donnée, le tout à l'intérieur d'une stratégie bien structurée. Le Groupe de travail a ensuite proposé au Comité de gestion de l'ABC d'organiser un groupe de discussion sur le sujet de la défense des bibliothèques dans le cadre du 36e congrès d'octobre 2006, afin d'élaborer une Proposition de stratégie sur la défense des bibliothèques en Croatie. On y proposait d'inviter au groupe de discussion les associations de bibliothèques de l'UE¹⁵, aussi bien que des représentants provenant de pays ne faisant pas partie de l'UE¹⁶.

Lors de l'élaboration du programme général de la Stratégie pour la défense des bibliothèques pour 2008-2010, le Groupe de travail sur la défense des bibliothèques a mis l'accent sur le contenu principal des activités de défense pour la période visée, c.-à-d. jusqu'à

¹³ Voir: *Program: 2009*. Disponible sur: http://www.nsk.hr/cssu/program/CSSU_2009.pdf

¹⁴ Disponible sur: <http://narodne-novine.nn.hr/HKDHKDnci/sluzbeni/126067.html>

¹⁵ L'invitée de ce panel de discussion était notre collègue Silvija Stasselova, présidente de l'Association des bibliothèques slovaques et l'actuelle secrétaire de l'IFLA/MLAS

¹⁶ Parmi les participants à cette discussion se trouvait également le président de l'Association des bibliothèques du Monténégro et le secrétaire principal de l'Association des bibliothécaires et des experts en information, des archivistes et muséologues BAM de Bosnie et Herzégovine.

la prochaine élection de l'Assemblée. On a proposé que l'ABC se concentre sur les trois points suivants:

- 1- La valeur de la profession de bibliothécaire¹⁷;
- 2- Le libre accès à l'information et la liberté intellectuelle,
- 3- La formation continue.

Expliquons brièvement pourquoi il est important d'axer la défense sur ces trois points.

- 1- Plusieurs activités de promotion des bibliothèques et de la profession de bibliothécaire peuvent cibler le public et la communauté bibliothéconomique, mais il importe que les bibliothécaires, afin de réussir dans leur défense des bibliothèques et des bibliothécaires, connaissent les réalisations actuelles et les valeurs de base de la démocratie et de l'éthique de la profession, combiné avec une foi inébranlable dans leur mission. La reconnaissance de la bibliothéconomie en tant que profession indépendante requérant une formation spécialisée et de la formation continue, jumelée avec la présentation au public en général de la profession, des compétences professionnelles des bibliothécaires, de leur savoir et leurs habiletés, sont en fait le point de départ d'une défense des valeurs fondamentales de la profession de bibliothécaire, ce qui est particulièrement important en cette période de globalisation et de l'évolution rapide des technologies de l'information et des communications.
- 2- Le libre accès à l'information dans les bibliothèques, qui sont probablement les derniers espaces non commerciaux dans l'espace urbain, semble essentiel à la survie et au développement des bibliothèques. Une défense réussie des intérêts des bibliothèques se base sur la présomption que la liberté intellectuelle est à la base de la démocratie et que c'est le devoir des bibliothécaires de donner accès à l'information. Donner accès à des banques de données et offrir des outils adéquats aux clientèles ayant des besoins spéciaux, la numérisation des collections de valeur, leur sauvegarde et la présentation de ces ressources numériques, suivre la constante et rapide évolution des TIC, toutes ces activités exigent un meilleur financement des bibliothèques. Puisque les bibliothèques sont des institutions essentielles et irremplaçables au service d'une clientèle de tous âges, de toutes les couches de la société, de toutes races, de tous les niveaux mental ou physique, afin de leur fournir des sources d'information utile dans leur vie, leur travail, leur participation active à la société, tant localement qu'à l'échelle nationale, il est donc primordial de mettre tous les efforts dans des politiques adéquates de financement des bibliothèques.
- 3- En offrant notre soutien et notre participation à la formation continue aux bibliothécaires¹⁸, nous remplissons les conditions requises pour la promotion et l'introduction de la formation continue. En mettant l'accent sur l'avantage qu'offre les bibliothèques grâce à leurs riches collections et à leur personnel bien formé pour offrir de l'aide professionnelle en ce qui concerne l'apprentissage continu pour toute la population, nous contribuons à la reconnaissance des bibliothèques en tant que points centraux de la formation continue, tant dans la communauté locale qu'académique.

Lorsque le sujet central pour la défense des bibliothèques a été proposé, l'accent a également été mis sur le besoin d'agir sur différents plans, en commençant par le plan local et régional, jusqu'au plan national et international.

¹⁷ Prof. Dr sc. Aleksandra Horvat, que le Groupe de travail a consultée pour la rédaction de sa Stratégie, donne également un cours au Centre de formation dont le titre est *Les Valeurs de la profession de bibliothécaire*, qui insiste sur l'importance de l'éthique professionnelle dans la pratique quotidienne.

¹⁸ Plus sur la formation continue des bibliothécaires croates dans: *Cjeloživotno učenje knjižničara : ishodi učenja i fleksibilnost* / éditeurs Aleksandra Horvat, Dijana Machala. Zagreb: Nacionalna i sveučilišna knjižnica, 2009.

Sur le plan local, nous devons former les bibliothécaires et rassembler d'autres groupes intéressés à protéger les intérêts des bibliothèques et faire pression sur les autorités locales en faveur des bibliothèques.

Sur le plan régional, en tant que membres des associations régionales de bibliothèques, nous devons dresser les listes des autorités publiques sur lesquelles nous devrions faire pression, et aussi former les bibliothécaires et les autres partenaires souhaitant prendre la défense des bibliothèques.

La décentralisation va souvent de pair avec la formation de partenariats régionaux et locaux en s'encourageant de part et d'autre afin de répondre aux besoins locaux et régionaux.

Sur le plan national, il faut surveiller les modifications aux lois nationales qui peuvent toucher, ou potentiellement toucher, les activités des bibliothèques, ou le statut des bibliothécaires et nous devons également participer aux travaux du Conseil des bibliothèques croates¹⁹. Il est important de créer des réseaux de défenseurs des bibliothèques au plus niveau, incluant les ministères et le parlement croate.

Sur le plan international, l'ABC a signé des ententes de collaboration avec l'Association des bibliothèques hollandaises et a également entretenu une longue coopération avec l'Association des bibliothèques slovaques ainsi qu'avec d'autres associations dans la région. Les collègues d'autres pays sont toujours invités à participer aux assemblées de l'ABC et les bibliothécaires croates participent régulièrement aux congrès à l'étranger. Les délégués de l'ABC sont membres de plusieurs sections de l'IFLA²⁰ et d'autres organismes internationaux. Au cours des dernières années, plusieurs importants congrès internationaux²¹ et réunions rassemblant des experts²² ont eu lieu en Croatie. La participation à l'organisation de congrès internationaux, la nomination de bibliothécaires croates à des postes dans des organismes internationaux, aussi bien que les rencontres occasionnelles avec des membres d'organismes internationaux dans le but d'échanger sur leurs expériences, tout cela a contribué à rehausser et élargir la coopération avec les bibliothèques et les associations en lien avec des bibliothèques à l'étranger. Tout ceci renforce la réputation internationale de l'ABC tout en rehaussant la réputation des bibliothécaires en Croatie.

¹⁹ Le Conseil des bibliothèques croates a été fondé grâce à la Loi sur les bibliothèques (1997) en tant qu'organisme expert-conseil pour le ministère de la Culture de la République de Croatie et l'ABC a délégué 3 de ses membres. Lors de son 32e congrès à Lovran (2000). L'Association des bibliothèques croates a décidé que ces 3 délégués devraient être le président de l'ABC (ou son premier vice-président), le président du Conseil professionnel (ou son vice-président) et le président d'une association régionale qui occupe la charge de second vice-président de l'ABC

²⁰ En 2007, l'ABC avait 7 représentants sur les comités permanents de l'IFLA, et avec la fin du second mandat en 2009, l'ABC compte présentement 5 représentants

²¹ LIDA (Dubrovnik, 2000-); *14e conférence européenne sur l'alphabétisation sans frontière* (Zagreb, 31 juillet-3 août 2005). 400 participants de 41 pays ont assisté à cette conférence, incluant Kay Raseroka, Présidente de l'IFLA; 2e conférence du NAPLE *Le Rôle des bibliothèques publiques dans les politiques nationales vers une société du savoir* (Supetar sur l'île de Brač, 5-8 octobre 2005). 100 participants de 24 pays ont assisté à cette conférence; BOBCATSSS 2008 (Zadar, 28-30 janvier 2008); IFLA bibliothèques métropolitaines 2010 Conférence *Bibliothèques métropolitaines: valeurs durables et excellence* se tiendra à Zagreb, du 16 au 21 mai 2010. Plus de 40 participants de 25 pays participeront à cette conférence.

²² La réunion du Groupe sur la formation professionnelle de l'EBLIDA (Zagreb, 14 octobre 2005); 6e réunion du comité permanent de l'IFLA/MLAS (Zagreb, 16-18 février 2006); l'atelier *Les bibliothèques: les organismes civiques sociaux et la lutte à la corruption*, organisée par l'IFLA/FAIFE en collaboration avec l'ABC et la Transparence internationale, à l'intérieur de la 6e Table ronde sur le libre accès à l'information (9 décembre 2006). À cette occasion, l'ABC a adopté sa *Déclaration sur les bibliothèques, l'éthique et l'anticorruption*. Disponible sur: <http://archive.ifla.org/faife/ifstat/hkdstat2.htm>

Suite à une longue discussion, la Stratégie a été votée à la 36e Assemblée de l'ABC, en spécifiant que « le but de cette Stratégie est d'influencer activement le changement dans la compréhension de la valeur des bibliothèques dans une communauté qui se veut une société du savoir, et aussi d'influencer la perception du public en général des bibliothèques. L'Association croate des bibliothèques se joint aux associations d'experts internationaux comme l'IFLA et l'EBLIDA dans leurs activités pour plaider en faveur des bibliothèques et elle invite tous les groupes intéressés à se joindre aux efforts pour atteindre les buts proposés. »²³

La note mentionne également que « la Stratégie pour la défense des bibliothèques de l'ABC pour 2008-2010 est fondée sur la Déclaration sur le libre accès à l'information et la liberté d'expression datant de 2000 qui stipulait que « Le droit au savoir (est) un des droits de la personne fondamentaux qui assure une vraie égalité sociale pour tous les citoyens. », et le rôle important que jouent les bibliothèques dans la promotion des politiques culturelles et éducationnelles de l'UE et dans l'implantation des stratégies pour l'Année européenne du dialogue interculturel de 2008, pour l'Année européenne sur la créativité et l'innovation de 2009 et pour l'Année européenne pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale de 2010. »²⁴

Les prémisses pour une stratégie de défense des bibliothèques

Mis à part les prémisses évidentes comme plaider pour la démocratie en mettant l'emphase sur l'importance des bibliothèques pour construire une société civile, d'autres prémisses, qui ont été à la base de la rédaction de la Stratégie pour la défense des bibliothèques en Croatie, incluent l'adhésion imminente de la Croatie dans l'UE, et la création d'un réseau conjoint européen en recherche et éducation. Différents changements sociaux et certaines attentes ont initié la révision des lois actuelles et la rédaction de documents stratégiques relatifs au développement de la science, de l'éducation et de la culture en Croatie, tant au plan national, universitaire que sur le plan local. La forte compétition internationale dans les réalisations scientifiques et les méthodes de financement, sur le plan national et européen, ce qui peut affecter la profession de bibliothécaire et sa durabilité, sont des facteurs qui ont mené à la rédaction de ces nouvelles stratégies. La Stratégie pour la défense des bibliothèques en Croatie est un document ouvert, soumis à de nouvelles révisions suivant l'évolution des changements sur le plan national et international, et est en accord avec le document *Mission ABC*²⁵ qui stipule :

« Le travail des directeurs, associés et membres doit être fait sur une base bénévole. L'association est membre d'associations de bibliothèques internationales. Les activités de l'Association doivent être orientées vers la poursuite de son objectif de protéger et développer la profession de bibliothécaire. Ses activités seront :

- Promouvoir et faire avancer la profession de bibliothécaire et lui garantir une représentation publique adéquate,
- Publier des journaux et de la littérature professionnelle et organiser des congrès professionnels,
- Participer à la création de lois sur les bibliothèques
- Plaider pour l'intégrité professionnelle des bibliothécaires
- Encourager la création et le développement de tous les types de bibliothèques

²³ *Strategija zagovaranja knjižnica. //Vjesnik bibliotekara Hrvatske 51, 1/4(2008), [245].*

²⁴ Ibid.

²⁵ Voir: *Mission*. Disponible sur:

http://www.hkdrustvo.hr/en/o_nama/poslanje/?session_id=6a836ad0a84679a4d6b046672c8214fb

- Garantir la libre circulation de l'information et donner un accès à l'information et aux documents des bibliothèques identique et gratuit pour tous les citoyens,
- Prendre la défense des citoyens afin qu'ils aient un accès libre et équitable aux collections et à l'information,
- Promouvoir l'alphabétisation générale,
- Sensibiliser le public sur le besoin de préserver l'héritage culturel et de participer à sa protection. »

La Stratégie sera implantée selon les principes du Code d'éthique de l'ABC²⁶:

1. « Le haut degré de professionnalisme conforme avec d'autres normes nationales et internationales ayant pour but de développer les activités bibliothéconomiques.
2. Le développement et la protection de la liberté intellectuelle des individus et la protection des principes démocratiques de base pour la communauté en général,
3. Le respect du droit au savoir et de l'accès à l'information pour tous
4. La disponibilité de différentes sources d'information pour tous les types d'utilisateurs
5. Le respect du droit d'auteur
6. Le respect du droit à la vie privée des utilisateurs
7. La protection et la promotion de l'héritage mondial et national. »

Les activités prévues

La Stratégie prévoit également une liste d'activités prévues pour la période 2008-2010, incluant le nom des représentants. Les activités suivantes étaient prévues pour la fin de 2008:

1. Activités de lobbying sur tous les plans pour supporter la nouvelle loi sur les bibliothèques et la profession de bibliothécaire
Représentants: les membres du Conseil croate des bibliothèques et les membres du Comité de gestion de l'ABC
2. Activités de lobbying pour que des bibliothécaires soient inclus dans l'élaboration des Règlements sur les amendes en bibliothèques
Représentants: les membres du Conseil croate des bibliothèques et le Groupe de travail sur le droit d'auteur
3. Dresser une liste de personnalités publiques, sur le plan local, national ou régional, sur lesquelles il est possible de faire pression pour plaider en faveur des bibliothèques
Représentants: le Groupe de défense des bibliothèques, le Comité de l'accès à l'information et à la liberté d'expression, le Comité sur l'information gouvernementale et les publications officielles, en coopération avec les associations de bibliothèques régionales.
4. Faire le suivi systématique de la législation qui influence ou pourrait influencer le travail en bibliothèque, incluant tous les changements récents publiés sur le site de l'ABC
Représentants: le Groupe de travail sur les bibliothèques de droit et autres bibliothèques connexes, le Comité sur l'information gouvernementale et les publications officielles en collaboration avec d'autres groupes de travail et comités

²⁶ Code d'éthique de l'association des bibliothèques croates. Disponible sur:
http://www.hkdrustvo.hr/en/eticki_kodeks/?session_id=65f04e3214be45fb8632ee2c5251f572

5. Tenir compte des priorités lors de la nomination de représentants croates à différentes sections de l'IFLA
Représentants: la direction de l'ABC et du Conseil professionnel.

Une des activités permanentes de l'ABC est de s'assurer de la synchronisation entre les règlements croates concernant les bibliothèques et la profession de bibliothécaire avec la législation internationale concernant les bibliothèques, mais aussi avec les lignes directrices de l'UNESCO, de l'IFLA et avec les normes ISO. La première *Loi sur les bibliothèques* en Croatie fut votée en 1960, et elle a depuis subi plusieurs révisions et modifications suite à l'insistance de l'ABC. L'ABC était également impliquée dans la rédaction de la *Loi sur les bibliothèques et leurs activités* de 1973 et de la *Loi sur les bibliothèques* de 1997²⁷, de plus, elle a également participé à la rédaction de plusieurs actes juridiques, de normes pour différents types de bibliothèques et de procédures bibliothéconomiques. C'est en 2007 que l'ABC a proposé la nouvelle Loi sur les bibliothèques croates et leurs activités.

Le travail sur cette proposition a commencé en 2003, année où ont été adoptés plusieurs documents soulignant le rôle important des bibliothèques dans l'érection d'une société du savoir. Le manifeste *The Oeiras Manifesto: The PULMAN Agenda for e-Europe* (mars 2003)²⁸ a également été adopté et il insistait sur l'importance de mieux subventionner les bibliothèques afin de favoriser leur développement en tant que centres donnant accès à du contenu numérique. Au congrès de l'IFLA à Berlin en août 2003, une résolution fut adoptée, qui stipulait que les bibliothèques sont au cœur des sociétés de l'information, et elle invitait chaque gouvernement à s'assurer que leurs bibliothèques pouvaient offrir les services de base et un accès à Internet pour tous. Une réunion de fonctionnaires responsables ayant pour thème la société de l'information s'est tenue à Genève en décembre 2003. Cette réunion, regroupant des membres de partis politiques et des représentants de plusieurs associations de bibliothèques, dont l'ABC, portait sur l'accès universel à Internet comme étant une source d'information majeure.²⁹

Plusieurs lois ont été adoptées en Croatie cette même année, qui ont eu un impact sur le travail en bibliothèques, peu importe le type de bibliothèque. Même si la *Loi sur l'éducation primaire*³⁰ et la *Loi sur l'éducation secondaire*³¹ ont permis de créer des bibliothèques scolaires en stipulant que chaque école devrait avoir sa propre bibliothèque et devrait embaucher un bibliothécaire qui agit également comme conseiller professionnel pour les bibliothèques, la *Loi sur les affaires scientifiques et l'éducation supérieure*³² ne mentionne pas de donner un statut de conseiller aux bibliothécaires universitaires, en dépit du Plan de Bologne qui exige que tous les bibliothécaires doivent s'associer aux enseignants afin d'améliorer la qualité de la formation universitaire, et en dépit également du fait que les bibliothécaires, actuellement, mis à part leurs tâches régulières, participant indirectement au processus éducationnel, en formant les étudiants et les chercheurs à la recherche d'information. La *Loi sur la protection de la vie privée*³³, qui vise les responsables de banques de données rassemblant des renseignements personnels, mais s'adresse aussi aux bibliothécaires qui gèrent des banques de données d'utilisateurs, de listes de participants à des

²⁷ Disponible sur: <http://narodne-novine.nn.hr/HKDHKDnci/sluzbeni/267274.html>

²⁸ Disponible sur: http://www.pulmanweb.org/documents/Oeiras_v2.1_5mar%20_1_.pdf; Voir: *Manifest iz Oeirasa: PULMAN plan za e-Europu / s engleskog prevela G. Tuškan. // HKD Novosti 22/23(lipanj 2003), 26-28.*

²⁹ Voir: A. Horvat. Sastanak na vrhu o Informacijskom društvu. // HKD Novosti 24 (novembre 2003), 1-2.

³⁰ Disponible sur: <http://narodne-novine.nn.hr/HKDHKDnci/sluzbeni/305407.html>

³¹ Disponible sur: <http://narodne-novine.nn.hr/HKDHKDnci/sluzbeni/305408.html>

³² Disponible sur: <http://narodne-novine.nn.hr/HKDHKDnci/sluzbeni/306330.html>

³³ Disponible sur: <http://narodne-novine.nn.hr/HKDHKDnci/sluzbeni/305952.html>

congrès, etc., leur donne des directives sur la gestion de ces données et comment les verser dans les données de l'Agence de protection croate sur la protection des renseignements personnels. L'introduction du droit à la compensation des auteurs pour les prêts en bibliothèques et la mise en place de restrictions concernant la numérisation de documents en bibliothèques, la *Loi sur le droit d'auteur et autres droits associés*³⁴, plusieurs parties de la *Loi sur les médias électroniques*³⁵ et la *Loi sur le droit à l'accès à l'information*³⁶, tout cela a obligé les bibliothèques à suivre de nouvelles exigences et force les bibliothécaires à développer de nouvelles compétences.

En 2003, l'Année européenne des personnes handicapées presse le gouvernement croate à voter la *Stratégie nationale pour une politique unique sur les personnes handicapées pour 2003-2006* (16 janvier 2003), ce qui a permis d'amorcer le travail de modification des entraves architecturales et de mettre en place des moyens techniques dans les institutions culturelles pour venir en aide aux personnes présentant des troubles de la vision ou de l'audition. La *Loi sur la construction*³⁷, qui a été votée à la fin de 2003, oblige les bibliothèques, en tant qu'institutions publiques, à assurer un meilleur accès, à faciliter le travail et la circulation pour les personnes ayant de la difficulté à marcher.

Toutes ces lois ont favorisé la révision de la Loi sur les bibliothèques, et ont permis de soumettre certaines modifications qui favoriseraient un accès égal à l'information et au savoir pour tous les citoyens croates, tout en réglementant le développement des bibliothèques en Croatie. La nouvelle proposition de loi incluait les conclusions des congrès de l'ABC de 2004, 2005 et 2006, concernant le développement de tous les types de bibliothèques, la synchronicité entre les tâches et services offerts en bibliothèque avec les directives internationales, le Plan de Bologne et le nouveau système d'éducation. Les membres de l'ABC ont lu et discuté des nouveaux documents relatifs aux activités en bibliothèques: le *Manifeste d'Alexandrie sur les bibliothèques, La société de l'information en action (2005)*³⁸, *i2010: les bibliothèques numériques (2005)*³⁹, *Les recommandations sur la numérisation et l'accès en ligne au matériel culturel et la conservation des documents numériques (2006)*⁴⁰. Suite à une série de débats publics, le Comité de gestion de l'ABC a approuvé la version définitive de la nouvelle Loi, et l'a soumis au Conseil croate des bibliothèques⁴¹, qui l'a à son tour approuvé le 27 septembre 2007 et a conseillé le ministère de la Culture de le soumettre au parlement croate. Cependant, au moment où la Stratégie pour la défense des bibliothèques a été adoptée (octobre 2008), la Loi proposée n'a pas été mise à l'agenda. Nous avons alors cru mettre tous nos efforts prioritairement sur des activités de lobbying à tous les niveaux en faveur de la nouvelle Loi, et nous espérons qu'en plus des groupes de pression issus des associations de bibliothèques, de leurs partenaires et amis, la tendance à aligner les lois croates conformément aux normes de l'UE supporterait nos efforts.

Les activités ont été planifiées autour des besoins de développements des bibliothèques en 2008 étant donné que les lois existantes ne supportaient plus les exigences complexes de la société de l'information et la promotion de la profession de bibliothécaires en tant que clé pour la démocratie et la société du savoir. Malheureusement, malgré le fait que le Conseil sur les bibliothèques avait approuvé et soutenu la Loi, le Ministère de la Culture ne l'a pas soumise au Parlement, mais lui a plutôt soumis une liste proposant des modifications qui

³⁴ Disponible sur: http://narodne-novine.nn.hr/HKDHKDnci/sluzbeni/2003_10_167_2399.html

³⁵ Disponible sur: <http://narodne-novine.nn.hr/HKDHKDnci/sluzbeni/306317.html>

³⁶ Voir note 8, première citation

³⁷ Disponible sur: <http://narodne-novine.nn.hr/HKDHKDnci/sluzbeni/307140.html>

³⁸ Disponible sur: <http://www.ifla.org/en/publications/alexandria-manifesto-on-bibliothèques-the-information-society-in-action>

³⁹ Disponible sur: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2005:0465:FIN:EN:DOC>

⁴⁰ Disponible sur: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2006:236:0028:0030:EN:PDF>

⁴¹ Voir note 19, première citation

n'était aucunement en lien avec les propositions de l'ABC. En fait, c'était un pas en arrière en ce qui concernant nos attentes et même en ce qui concernait les lois précédentes. Notre lobbying auprès du gouvernement a permis de faire rejeter une des modifications proposées qui, si elle avait été approuvée, aurait exclu de la Loi certains règlements sur le personnel de bibliothèques. Par exemple, il était proposé que tous les règlements sur le personnel de bibliothèques soient exclus de la Loi, mais suggérait qu'ils soient régis par un Livre de règlements. Ceci ferait en sorte que tous les postes en bibliothèques seraient exclus du titre de professionnels: les bibliothécaires, les aides-bibliothécaires, les bibliothécaires diplômés en bibliothéconomie, les bibliothécaires seniors, et les conseillers en bibliothèque. Suite aux objections des membres du Parlement, ce règlement est demeuré: « Les tâches professionnelles en bibliothèque, autonome ou faisant partie d'une institution, seront faites par des aides-bibliothécaires, des bibliothécaires, des bibliothécaires diplômés en bibliothéconomie, des bibliothécaires seniors et des conseillers en bibliothèque », mais il reste que les méthodes et exigences pour obtenir ces titres professionnels seront régies par le Livre de règlements élaboré par le ministre de la culture, tel que le recommandait le Conseil sur les bibliothèques croates⁴². Il y avait également plusieurs autres règlements contre lesquels nous nous sommes fortement opposés, mais, manifestement, nous avons en été avisés trop tard, et le Parlement croate avait déjà adopté leur décision pour voter la *Loi sur les modifications et les révisions de la Loi sur les bibliothèques*.⁴³ Alors que cette décision était adoptée, tous nos efforts semblaient vains, l'ABC n'a pas réussi dans sa mission et leurs réactions dans les médias n'étaient pas assez fortes ni adéquates. Les résultats de cet échec se font encore sentir jusqu'à un certain point, étant donné que nous n'avons pas encore réussi à établir un plan stratégique pour les orientations futures de nos tactiques de lobbying qui seront nécessaires pour l'adoption de la Loi proposée.

La situation changera peut-être puisque le gouvernement croate a adopté en novembre 2009 le *Code de pratique sur la consultation avec le public intéressé par les procédures d'adoption des lois, autres règlements et lois*⁴⁴, dans lequel nous trouvons les normes et mesures minimales pour ces consultations auprès des citoyens intéressés:

- 1- Renseignements opportuns sur la législation et l'adoption des lois et règlements
- 2- Un processus de consultation clair et accessible
- 3- Une limite dans le temps pour l'implantation d'Internet et d'autres formes de consultation
- 4- Information sur les résultats des consultations
- 5- Harmonisation de l'application des normes et mesures de ces consultations

⁴² Le 28 avril 2009, à la 11^{ème} réunion du Conseil des bibliothèques croates, il a été décidé que le comité professionnel de l'ABC et son Comité de gestion se pressent de rédiger une proposition sur les caractéristiques de base d'un programme d'études en bibliothéconomie et les compétences acquises à la fin des différents niveaux d'études du programme d'études (3+2), servant de directives pour que le Conseil des bibliothèques croates rédige un Code des titres professionnels de postes en bibliothèque. Suite à de longues discussions, le Comité central et professionnel de l'ABC a adopté les conclusions suivantes:

- 1- La communauté des bibliothécaires croates croit que la Croatie a besoin d'un programme de formation en bibliothéconomie pour former des générations de bibliothécaires professionnels.
- 2- Les bibliothécaires ont été invités à participer activement au développement de normes pour le personnel des bibliothèques, en ne tenant pas compte du programme d'enseignement, mais prenant en considération les besoins de tous les types de bibliothèques. Des exigences de base pour la formation ont été demandées, ainsi qu'une liste de compétences qui doivent être acquises à la fin de chaque niveau de formation.

La date butoir pour présenter cette proposition était début septembre 2009, et le Conseil professionnel de l'ABC était chargé de rassembler et synchroniser toutes les propositions reçues afin de colliger une seule proposition à présenter au ministère de la Culture, mais la version finale a été retardée dû à des exigences additionnelles.

⁴³ Disponible sur: http://narodne-novine.nn.hr/HKDHKDnci/sluzbeni/2009_06_69_1665.html

⁴⁴ Disponible sur: http://narodne-novine.nn.hr/HKDHKDnci/sluzbeni/2009_11_140_3402.html

Toutefois, comme toute malchance a un côté positif, nous pouvons dire que nous avons trouvé là une bonne occasion d'apprendre de nos erreurs. Les membres du Groupe de travail sur la défense des bibliothèques, en collaboration avec le président de l'ABC et d'autres organismes principaux, ont décidé de modifier leurs tactiques et priorités, toujours en gardant à l'esprit la nouvelle Loi, et ont adopté le slogan suivant: La Loi est pertinente pour nous, elle est notre *lex specialis* nous donnant l'autorité pour exercer nos droits⁴⁵, mais ceci n'est pas suffisant. Nous devons avoir le verbe haut, être constants et présents dans les médias, et nous devons agir ensemble.

En ce qui concerne les autres activités planifiées, nous avons dressé la liste des autorités publiques concernées, et nous avons suivi systématiquement l'état de la législation influençant ou pouvant influencer les bibliothèques. La création des nouveaux organismes de l'ABC a fait en sorte que les activités prévues en 2008 ont été reportées en 2009. Lors de sa 10e réunion du 23 janvier 2009, le Conseil des bibliothèques croates a nommé plusieurs bibliothécaires éminents spécialisés en droit d'auteur comme membres du Comité responsable de rédiger le *Livre des règles pour la compensation des prêts*, et lors de la réunion du 29 juin 2009, le Comité de gestion de l'ABC a mis sur pied un comité pour rédiger le *Livre des règlements pour la désignation des membres de l'ABC aux sections de l'IFLA*.

En plus de compléter les activités planifiées pour 2008, nous nous sommes également occupés des activités prévues pour 2009:

- 1- Organiser des programmes de défense des droits des bibliothèques visant les membres d'associations de bibliothèques régionales
Représentant: Groupe de travail sur la défense des bibliothèques en collaboration avec les associations régionales
- 2- Dresser et mettre à jour la liste des bibliothèques
Représentant: la Section des bibliothèques publiques et académiques et la Section des bibliothèques spécialisées et académiques en collaboration avec le Bureau sur la bibliothéconomie de la bibliothèque de l'Université nationale et le Ministère de la Culture
- 3- Dresser la liste des municipalités et districts, des écoles et des universités, et de toute autre institution d'éducation supérieure ou culturelle n'ayant pas accès à une bibliothèque ou à quelques services que ce soit offerts par une bibliothèque
Représentant: la Section des bibliothèques publiques et académiques et la Section des bibliothèques spécialisées et académiques en collaboration avec le Bureau sur la bibliothéconomie de la bibliothèque de l'Université nationale et le ministère de la Culture
- 4- Nommer un comité pour rédiger une proposition sur la célébration de la Journée des bibliothèques croates.
Représentants: la direction de l'ABC
- 5- Organiser la campagne *J'ai le droit au savoir, j'ai le droit à une bibliothèque*
Représentant: Groupe de travail sur la défense des bibliothèques, le Comité sur le libre accès à l'information et la liberté d'expression, la Section des bibliothèques publiques et académiques et la Section des bibliothèques spécialisées et académiques.

Nos activités prévues ont été complétées en partie durant la période initiale, la liste des bibliothèques a été mise à jour⁴⁶, nous avons commencé à planifier la Journée des bibliothèques croates, mais quelques activités devront être complétées en 2010.

⁴⁵ Lex specialis derogat legi generali – La règle spéciale déroge à la règle générale, par exemple, le cas particulier l'emporte sur la pratique générale.

⁴⁶ À la réunion du 13 novembre 2009 du Comité de gestion de l'ABC, les moyens financiers ont été donnés pour créer un programme spécial afin de faire un carnet d'adresses des bibliothèques en Croatie

- 1- Créer un réseau de partisans des bibliothèques
Représentants : la direction de l'ABC en collaboration des membres de l'ABC
- 2- Lancer la campagne *J'ai le droit au savoir, j'ai le droit à une bibliothèque*
Représentants: la direction de l'ABC en collaboration des membres de l'ABC et des amis des bibliothèques
- 3- Célébrer pour la première fois la Journée des bibliothèques croates
Représentant: la direction de l'ABC et les associations régionales

Nous avons fixé la date pour cette Journée des bibliothèques croates et elle a été approuvée par le Comité de gestion de l'ABC, qui la proposera lors de la 37^e réunion de l'ABC qui doit se tenir le 30 septembre 2010. La date proposée est le 11 novembre afin de souligner le jour où fut adoptée la première Loi sur les bibliothèques en 1960. L'adoption de cette Loi est très importante pour la profession de bibliothécaire en Croatie, car elle s'adresse à tous les types de bibliothèques et elle sert de fondation sociale et légale pour développer un travail plus systématique et le développement de tous types de bibliothèques croates, tout en définissant les principales clés de la profession de bibliothécaire. En quelque sorte, elle marqua un nouveau départ et aucun autre événement ne peut s'y comparer dans l'histoire de la bibliothéconomie croate.

Si l'Assemblée de l'ABC adopte cette date, la première Journée des bibliothèques croates sera célébrée le 11 novembre 2010 avec une lecture publique sur l'importance de la Loi sur la profession de bibliothécaire en Croatie, suivi d'une conférence de presse et toutes les bibliothèques croates seront invitées à organiser des événements similaires dans leurs communautés locales.

Si cette proposition est votée par le Parlement croate, le Comité du programme de l'ABC, qui sera nommé par la direction de l'ABC, préparera un programme complet de célébration de la Journée des bibliothèques croates de 2011. Une attention spéciale portera sur la présentation de l'événement aux médias dans toutes les bibliothèques de la Croatie. Nous croyons que la Journée des bibliothèques croates deviendra une activité importante, nécessaire pour toutes les actions futures relatives à la défense des bibliothèques, particulièrement lors des campagnes et actions conjointes publiques.

Représentants stratégiques et partenaires potentiels

Les principaux représentants de la Stratégie pour la défense des bibliothèques en Croatie sont l'ABC et toutes les associations de bibliothèques régionales, c'est-à-dire les sections, les comités et les groupes de travail qui ont des activités planifiées. Outre les associations de bibliothèques, le Centre de formation continue des bibliothécaires est un important partenaire stratégique étant la seule institution offrant de la formation continue aux bibliothécaires, sur les habiletés nécessaires pour la prise de défense publique des bibliothèques et toutes les autres habiletés utiles aux défenseurs publics, comme le marketing et les qualités de gestionnaires, la connaissance de l'information et autres. D'autres partenaires importants pour implanter la Stratégie sont la Bibliothèque de l'Université nationale à Zagreb et les bibliothèques municipales de la Ville de Zagreb, qui sont les deux plus grosses bibliothèques en Croatie, et qui emploient plusieurs bibliothécaires professionnels et membres de l'ABC, et qui jouent un rôle majeur dans le développement de la bibliothéconomie en Croatie. Les bibliothèques publiques, et tous les autres types de bibliothèques sont les bienvenues en tant que partenaires et collaborateurs pour organiser et gérer des activités locales.

Nous rechercherons également des partenaires parmi les institutions amies des bibliothèques et autres institutions proches comme la Société des archives croates et

l'Association des musées croates avec laquelle nous partageons des intérêts communs et une longue collaboration dans l'organisation de réunions conjointe d'experts intitulées Séminaire sur les archives, bibliothèques et musées⁴⁷ (depuis 1997), chacun des Séminaires étant complétés par une publication des actes du séminaire.

Nous nous attendons également à recevoir un soutien public de nos organismes partenaires respectifs, avec qui nous collaborons pour faire le lancement de la campagne *Le public a le droit de savoir*.

L'analyse SWOT

[Note de la traduction: *Strengths* (forces), *Weaknesses* (faiblesses), *Opportunities* (occasions), *Threats* (menaces)]

En tentant d'évaluer nos forces et faiblesses pour l'implantation de la Stratégie et en évaluant les possibilités d'opportunités de promotion des bibliothèques, tout en listant toutes les menaces et faiblesses qui pourraient ralentir l'implantation, nous avons procédé à une analyse SWOT dont nous présentons les résultats accompagnés d'une brève note explicative.

FORCES

Au cours de ses 70 ans d'existence, l'ABC a atteint l'objectif de confirmer sa réputation comme étant une importante association professionnelle en Croatie, tout en établissant sa réputation d'association active et pertinente dans la communauté bibliothéconomique internationale et dans les milieux de l'information. On compte dans les rangs de l'ABC un grand nombre d'experts qui ont démontré leur savoir et expertise dans les champs scientifiques et professionnels en participant à plusieurs réunions internationales. En plus de sa longue tradition et de ses activités, l'ABC, en ligne avec son développement et la réalisation des objectifs pour la Stratégie de défense des bibliothèques, a l'immense avantage de profiter du Centre de formation continue des bibliothécaires qui fait partie de la Bibliothèque de l'Université nationale de Zagreb, qui compte l'ABC comme fondateur. La riche tradition de l'ABC comme éditeur, la publication du journal scientifique *jesnik bibliotekara Hrvatske* (1950-) et le bulletin *Novosti* (1994-), la gestion du site web <http://www.hkdrustvo.hr/en/> (1998-) qui compte plusieurs membres et forums d'amis, et l'organisation de réunions d'experts régulières et occasionnelles, ouvre des possibilités d'exercer une influence permanente dans les communautés internes et externes et de créer un espace public ouvert à la discussion.

Un des avantages dans l'implantation de la Stratégie se trouve également dans la participation des gestionnaires de l'ABC à la promotion de la célébration de la Journée des bibliothèques croates comme une activité représentative et de promotion de la bibliothéconomie.

FAIBLESSES

Malgré le fait que les activités publiques de l'ABC ont fait partie depuis toujours de son développement, ces activités ne semblent pas assez présentes dans le public, c.-à-d. pas assez présentes pour effectivement exercer une influence sur les preneurs de décisions et la création de partenariats potentiels. Le nombre insuffisant de membres de l'ABC impliqués socialement est une explication, mais aussi le manque de tradition à créer ce qu'il est convenu d'appeler Club des amis des bibliothèques. Le manque de partenaires stratégiques est ce qui nous gêne le plus et nous devons nous concentrer sur ce point.

⁴⁷ 14e séminaire sur les archives, les bibliothèques et les musées: Les possibilités de collaboration dans un environnement de mondialisation, qui se tiendra les 24-26 novembre 2010 à Rovinj. Disponible sur: <http://www.osmbrozovic.hr/akm/index.html>

OCCASIONS

En ces temps où plaider en faveur des bibliothèques est une tendance généralisée sur le plan de la bibliothéconomie internationale, l'ABC doit profiter des facteurs positifs de ce contexte comme le fait d'être reconnue en tant qu'organisme non gouvernemental, le fait de mettre sur pied des projets nécessitant des subventions venant de la Fondation nationale pour le développement d'une société civile, des autorités d'état, de compagnies croates et autres commanditaires, et le fait que la Croatie prévoit entrer dans l'Union européenne, donnant ainsi accès à d'autres sources de financement de l'UE. L'implantation de la Stratégie et une prise de défense commune des bibliothèques, en cette période de crise économique, est une bonne occasion de conserver, sinon améliorer, le niveau actuel de développement des bibliothèques.

MENACES

La crise économique en Croatie et les coupures dans le budget de l'état et la crise économique mondiale, poussent souvent à considérer les intérêts politiques plutôt que professionnels, ce qui présente certainement un obstacle quand vient le temps de plaider en faveur de trouver de nouvelles sources de financement pour les bibliothèques existantes.

La campagne J'ai le droit au savoir, j'ai le droit à une bibliothèque

En marge de la Stratégie pour la défense des bibliothèques, le Groupe de travail sur la défense des bibliothèques a présenté au congrès de l'ABC un document sur le projet de créer un réseau de défenseur des droits des bibliothèques intitulé *J'ai le droit au savoir, j'ai le droit à une bibliothèque*⁴⁸ que l'on retrouve en annexe. En suivant les directives de l'IFLA et de l'EBLIDA, l'ABC a commencé à travailler en 2010 sur la campagne *J'ai le droit au savoir, j'ai le droit à une bibliothèque* dont le lancement est prévu pour la fin de 2010 et doit se continuer en 2011.

Le programme, le logo et la signature visuelle de la campagne doivent être prêts pour mai 2010 et être présentés au 37^e congrès. Toutes les bibliothèques croates, provenant de la liste préalablement dressée, recevront une affiche prête à imprimer présentant une invitation à créer un réseau de défenseurs des bibliothèques et on leur demandera de la publier sur leur site web et de l'imprimer pour la distribuer dans leur communauté. Afin de pouvoir atteindre le plus grand nombre possible d'institutions, nous sommes à dresser la liste des autorités publiques auprès desquelles nous pouvons faire du lobbying en faveur des intérêts des bibliothèques, et également une liste des villes et districts, des écoles, des institutions scolaires, de santé et pénitentiaires, ou toutes autres institutions qui n'ont pas encore de bibliothèques ou n'ont pas implanté des services de bibliothèques.

Dans le cadre des préparatifs de la campagne, le Groupe de travail sur la défense des bibliothèques s'est joint à l'ABC/FAIFE pour l'organisation de la 10^e table ronde sur le libre accès à l'information intitulé *L'influence de la crise économique mondiale sur les bibliothèques et le libre accès à l'information*, qui se tiendra le 10 décembre 2010 et dont l'objectif est de constater l'étendue de la crise économique et son impact sur la bibliothéconomie croate. Les conférenciers présenteront, entre autres, la situation et les tendances du financement de ces dernières années en Croatie des bibliothèques publiques, scolaires, académiques et spécialisées.

Le lancement de la campagne se fera lors de la célébration de la Journée des bibliothèques croates qui rassemblera un réseau de défenseurs publics des intérêts des

⁴⁸ L'invitation a été publiée en annexe de la Stratégie pour la défense des bibliothèques dans *Vjesnik bibliotekara Hrvatske* 51, 1/4(2008), 247-248.

bibliothèques, et se continuera jusqu'en 2011, avec la création d'un groupe de discussion sur l'importance des bibliothèques dans le développement et le maintien des sociétés démocratiques.

Lors du 37^e congrès, le Groupe de travail sur la défense des bibliothèques planifie un atelier sur l'implantation de la Campagne, ainsi qu'une série de dépliants et directives qui pourront être utilisés dans des campagnes similaires.

Le Groupe de travail prévoit aussi créer un forum de discussion sur le site web de l'ABC, ce qui permettra de stimuler les échanges sur des expériences positives entre les membres de l'ABC, tout en étant une méthode d'autoréflexion et une source d'idées. Nous entendons ainsi créer une banque de données des réussites dans les communautés locales.

Conclusion

Nous sommes en mesure de constater aujourd'hui que les bibliothèques sont d'importantes institutions sociales, dont les normes et les habiletés implantées dans le domaine de la bibliothéconomie sont aussi implantées dans d'autres professions, et que la structure organisationnelle des bibliothèques sert de modèle pour d'autres organismes⁴⁹.

Nous nous efforçons de faire en sorte que BIBLIOTHÈQUES soient une marque de confiance pour ses usagers, une marque qui respecte leur loyauté et leurs chances de réussir en ces temps changeants.

Le fonctionnement d'une bibliothèque est fondé sur la qualité et les valeurs durables, sur le suivi de l'évolution de son environnement, et de nos jours également sur une bonne stratégie de marketing. La formation continue et la sensibilisation d'un plus grand public sont donc d'une importance cruciale, avec la motivation des bibliothécaires à être plus actifs dans la défense des valeurs de leur profession, la protection des droits humains et la livraison équitable de leurs services à tous leurs usagers.

Les effets à long terme de la Stratégie pour la défense des bibliothèques en Croatie et la campagne *J'ai le droit au savoir, j'ai le droit à une bibliothèque* dépendent de la réussite des points suivants:

- L'amélioration de la collaboration entre l'Association des bibliothèques croates et ses partenaires pour faire campagne pour l'adoption de lois concernant la bibliothéconomie et la profession de bibliothécaire.
- La reconnaissance de l'obligation de détenir un diplôme spécialisé dans le domaine pour exercer la profession de bibliothécaire, l'importance de la formation continue et l'amélioration du statut de bibliothécaire.
- Le financement adéquat des bibliothèques en tant qu'institutions démocratiques irremplaçables qui donne accès à de l'information nécessaire pour vivre, travailler, et participer activement à la société au plan local et national.
- Donner accès gratuitement aux services d'une bibliothèque aux jeunes de moins de 18 ans
- La mise sur pied de réseaux formels et informels de défenseurs des droits des bibliothèques ayant des intérêts variés
- Accroître le nombre de membres de l'ABC souhaitant travailler dans des associations de bibliothèques

⁴⁹ Les archives et les musées croates ont créé le Département de la recherche et développement sur le modèle bibliothéconomique.

Les effets à long terme sont aussi en lien avec les réalisations suivantes sur un plan local:

- Ouvrir de nouvelles bibliothèques dans les villes et districts qui auraient dû être ouvertes depuis 2002⁵⁰, suite à la *Loi sur les bibliothèques* (1997), dans les écoles qui n'ont toujours pas de bibliothèques, cela malgré la *Loi sur l'éducation au primaire*⁵¹ et la *Loi sur l'éducation au secondaire*⁵², et dans les institutions sociales, de santé et pénitentiaires
- La reconnaissance des bibliothèques comme point central pour l'éducation permanente des citoyens de ces communautés locales, et l'inscription d'un plus grand nombre d'enfants, d'adultes et d'aînés dans les programmes d'éducation permanente
- L'augmentation du soutien du public et la création de Clubs d'amis des bibliothèques

ANNEXE

INVITATION À LA RÉUNION POUR LE RÉSEAU DES PARTISANS

Sous le slogan

J'AI LE DROIT AU SAVOIR, J'AI LE DROIT À UNE BIBLIOTHÈQUE

Adopté à la 36e réunion de l'Association des bibliothèques croates le 2 octobre à Pula, Croatie.

L'Association des bibliothèques croates invite tous ses membres, tous les bibliothécaires et tous les amis des bibliothèques à unir leurs forces afin d'accroître la reconnaissance publique et la promotion du libre accès à l'information, à l'éducation permanente et à la lutte contre l'ignorance, en informant le public en général sur l'importance de construire et de financer adéquatement les bibliothèques dans toutes les villes et districts, sur le besoin d'offrir des services de bibliothèques dans les écoles primaires et secondaires, dans les institutions culturelles et dans les institutions sociales, de santé et pénitentiaires.

L'Association des bibliothèques croates rappelle les valeurs durables des bibliothèques:

- Les bibliothèques sont des institutions démocratiques irremplaçables qui offrent aux citoyens de tous âges, statuts économiques, origines ethniques, présentant des déficiences physiques ou mentales, des services leur permettant d'avoir accès à de l'information utile dans leur vie, leur travail et en leur donnant les outils nécessaires pour participer activement à la vie sociale au plan local et national
- En collaboration avec les associations sociales et les institutions dans leurs communautés, les bibliothèques ont une incidence sur le développement de la sensibilisation du public et sur la diminution des préjudices envers les groupes marginaux parmi les usagers des bibliothèques, comme les minorités, les personnes ayant une déficience physique, les personnes âgées, et elles offrent des programmes spécialisés ciblés pour ces groupes.
- Les bibliothèques renferment des trésors de la mémoire collective et sont une source irremplaçable quand vient le temps de reconstruire les histoires locales et d'identifier leur identité dans un monde axé sur la mondialisation, de plus elles créent, prêtent et conservent dans leurs collections des documents imprimés, audiovisuels et électroniques sur l'héritage culturel.

⁵⁰ En 2006, le gouvernement croate a adopté la *Loi sur les territoires des comtés, villes et municipalités de la République de Croatie*, qui présente la liste des villages, districts et villes appartenant à chaque comté. Disponible sur: <http://narodne-novine.nn.hr/HKDHKDnci/sluzbeni/127788.html>

⁵¹ Voir note 30, première citation

⁵² Voir note 31, première citation

- Les bibliothèques sont un lieu où circule le savoir et la culture, en contrepartie le l'offre sélective des médias et du système éducationnel, assurant ainsi la croissance économique et la stabilité sociale en ces temps de mondialisation
- Les bibliothèques contribuent à l'apprentissage en encourageant le besoin de consulter des sources d'information variées et en offrant des outils de recherche, de sélection et d'évaluation facile et de qualité;
- Les bibliothèques conçoivent des programmes d'éducation permanente offerts aux usagers de tous âges, groupes sociaux ou ethniques, en suivant les développements technologiques, dans le domaine de l'information et des communications, et sont ainsi, avec les écoles, les institutions les plus pertinentes pour développer une société du savoir;
- Les bibliothèques offrent un accès optimal à l'information et aux publications officielles grâce à des services de qualité et en choisissant l'équipement technique adéquat;
- Les bibliothèques offrent, conseillent et forment dans l'utilisation des accès électroniques aux services gouvernementaux, aux services de santé, au commerce électronique, aux services en matière d'éducation;
- Les bibliothèques sont un endroit sûr pour l'apprentissage, pour les loisirs et pour les rencontres intergénérationnelles.

L'Association des bibliothèques croates invite ainsi les autorités publiques et les organismes gouvernementaux locaux, dans tous les districts croates, les villes et les départements, le gouvernement croate, le ministère de la Culture et particulièrement le ministère de la Science, de l'Éducation et des Sports, à se joindre à nous afin de pouvoir offrir aux enfants, aux jeunes adultes, aux travailleurs comme aux chômeurs, aux retraités, un accès facile et accessible aux services de qualité offerts dans les bibliothèques.

Traduit de l'anglais par Éleine Julien